



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2024-251

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2024

Sommaire

Service Administratif et Technique de la Police Nationale / SAT

R02-2024-06-27-00006 - Arrêté portant modification des membres désignés du comité social d'administration spécial des services déconcentrés de la police nationale de la Martinique (2 pages)

Page 3

Service Administratif et Technique de la Police
Nationale

R02-2024-06-27-00006

Arrêté portant modification des membres
désignés du comité social d'administration
spécial des services déconcentrés de la police
nationale de la Martinique



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SATPN MARTINIQUE

Arrêté n°

portant modification des membres désignés

du comité social d'administration spécial des services déconcentrés

de la police nationale de la Martinique

Le préfet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu le décret du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° R02-2022-12-22-00001 du 22 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu l'arrêté n° U10494400695371 en date du 21 septembre 2023 portant mise à la retraite de M. Claude COPEL , à compter du 01/01/2024 ;

Vu l'arrêté modificatif n° R02-2024-02-06-00007 du 06 février 2024 portant modification des membres désignés du comité social d'administration spécial des services déconcentrés de la police nationale

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition du comité social d'administration spécial des services déconcentrés ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté préfectoral N° R02-2024-02-06-00007 du 6 février 2024 susvisé est modifié comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de ALLIANCE PN - UNSA POLICE – SNIPAT – SYNERGIE OFFICIERS – UATS – SCPN – SNPPS – SICP – UDO – SPPN – UNSA FASMI	
BAUCELIN Thierry	THEGAT Sandrine
BERTE Louisy	ALAIN Christophe
NOUREL Rodolphe	BAPTE Jo-Anne
CHARLERY-ADELE Teddy	PENNONT Brice
NUBUL Eddy	BURLET Alex
Au titre de UNITE SGP POLICE -FO	
CLAUDE Josias	MIGOUT Charline
HELLENIS Jimmy	JARRIN Christel
JOUINI Intidar	ABDAS Samuel

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral N° R02-2022-12-22-00001 du 22 décembre 2022 restent inchangées.

Article 3

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet et la cheffe du service administratif et technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fait le **27 JUIN 2024**

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet**

Paul-François SCHIRA